



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## accises

Question écrite n° 30830

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les attentes et les préoccupations de la filière viticole. La perspective d'une hausse de la fiscalité sur le vin est actuellement une préoccupation majeure de la filière. Alors que se prépare une loi de santé publique, les professionnels attendent des réponses sur l'avenir du Conseil de la modération et de la prévention, instance de concertation actuellement « inactif ». En effet, ils considèrent que seul un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes permettra de disposer de politiques efficaces, en matière de consommation d'alcool et de prévention des comportements à risque. Ils sollicitent également la mise en oeuvre d'une campagne d'information nationale sur les repères de consommation d'alcool, avec un objectif d'éducation et de prévention. C'est pourquoi il lui demande quelles réponses le Gouvernement compte lui apporter afin de rassurer l'ensemble de la filière.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, des projets de réforme poursuivant un objectif de santé publique concernant le tabac, les huiles alimentaires, les bières, ainsi que les boissons sucrées et énergisantes ont suscité de nombreux débats et réactions sur les niveaux et les modalités des taxations applicables. Dans ce contexte, la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale du Sénat élabore pour juillet 2013 un rapport consacré à la fiscalité comportementale, visant à évaluer la pertinence et l'efficacité du recours à la fiscalité pour influencer les comportements jugés à risque en matière de santé publique. Les rapporteurs ont rappelé le 21 mai 2013 dans un communiqué qu'aucune position n'était arrêtée concernant les perspectives d'évolution des taxes sur les alcools en général et de la fiscalité applicable aux vins tranquilles en particulier, contrairement à ce que pouvaient laisser entendre certains articles de presse. A ce stade, la mission analyse la situation fiscale des différents alcools et d'autres produits et a auditionné les représentants de vins et société, de la fédération française des spiritueux et les brasseurs de France pour recueillir leurs avis et propositions. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est défavorable au renchérissement de la fiscalité sur les vins et les produits vitivinicoles et, en tout état de cause, n'a pas été saisi d'un projet de nouvelle taxation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30830

**Rubrique :** Contributions indirectes

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juillet 2013](#), page 6787

**Réponse publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7786